



Sommes nous obligés de vendre nos biens ?

Par **Heline**, le 13/09/2017 à 03:43

Un héritier récemment arriver dans la succession de mon pere exige la vente aux enchères de nos biens et refuse notre soulte .

Mon frere et moi ne sommes pas daccord . sommes nous obligés de vendre à cause de se litige ?

Y a til un moyen de conserver nos biens ?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **Tisuisse**, le 13/09/2017 à 09:14

Bonjour,

Vous héritez en tant qu'enfants des défunts ?

A quel titre cet héritier "surprise" intervient'il ? Il est aussi enfant des défunts ?

Par **Heline**, le 13/09/2017 à 22:16

Bonjour , oui nous sommes tout les 3 enfants du défunt

Par **Visiteur**, le 13/09/2017 à 23:19

Bonsoir,

Pour une vente judiciaire, il faut la majorité donc un contre 3, cela ne passera pas et le juge verra d'un bon oeil votre volonté de racheter vous mêmes, à condition que la soulte soit à la bonne mesure.

Par **Heline**, le **14/09/2017** à **00:10**

Merci beaucoup pour votre reponse . Me voila plus rassuré .